

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juillet 2019

À 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Joanne ALBRECHT et Joseph EHRHART

Procurations : Joanne ALBRECHT à Dominique LEHMANN
 Joseph EHRHART à Norbert RIESTER

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2019

M. Didier METZ, membre du Conseil, fait part d'une erreur dans le compte rendu. A la page 54, paragraphe 6, l'information concernant la passerelle en mauvais état a été évoquée par M. Norbert RIESTER, Adjoint, et non M. Didier METZ. Le compte rendu sera modifié dans ce sens.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE DES JARDINS : CHOIX DES ENTREPRISES

- Vu la délibération du 4 mars 2019 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux de voirie de l'Impasse des Jardins, confie la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie de l'Impasse des Jardins au Cabinet Schaller-Roth-Simler et décide d'effectuer les relevés topographiques,
- Vu le compte rendu des réunions avec les membres du Conseil et les propriétaires fonciers de l'Impasse des Jardins concernés,
- Vu la délibération du 6 mai 2019 par laquelle le Conseil municipal décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section 51 n°263, de 5,33 ares, à savoir, 2,87 ares, pour que les travaux prévus puissent être réalisés sur la partie servant de place de retournement au véhicule de collecte des ordures ménagères,
- Vu la délibération du 6 juin 2019 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser le projet des travaux de voirie de l'Impasse des Jardins établi par le Cabinet Schaller-Roth-Simler, maître d'œuvre, sur la base d'un montant prévisionnel des travaux de 190 750,00 € HT et autorise le Maire à lancer un appel d'offres auprès d'entreprises,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 juillet pour l'ouverture des plis,

- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'Offres qui s'est réunie ce jour pour le choix des entreprises,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE comme suit les travaux d'aménagement de l'Impasse des Jardins :

Lot	Entreprise	Montant HT du marché
Lot 1 : Voirie	VOGEL TP 67750 SCHERWILLER	143 133,40€
Lot 2 : Réseaux secs	SOBECA 68190 ENSISHEIM	25 715,91 €
TOTAL HT		168 849,31 €

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché de l'aménagement de l'Impasse des Jardins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX D'ORANGE : IMPASSE DES JARDINS

- Entendu M. le Maire qui fait part au Conseil qu'en vue des travaux d'aménagement de l'Impasse des Jardins, la mise en souterrain des réseaux d'Orange serait à effectuer,
- Vu la proposition reçue d'Orange en date du 06/06/2019 pour un montant de 3 736,00 €,
- Considérant que la proposition transmise ne contient aucun plan ni détails,
- Vu les interrogations des conseillers sur le détail de ces travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de reporter ce point au prochain conseil,
- CHARGE le Maire de solliciter les informations manquantes à Orange, à savoir le détail des travaux à effectuer et le plan des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur François CROMER pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 9 rue des Lilas à Stotzheim,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
à Monsieur François CROMER : 60 m² à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que ces subventions seront imputées à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au Budget Primitif 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT DE SINISTRE

- Vu la déclaration de sinistre du 3 juin 2019 pour les problèmes d'humidité de cloison WC filles/WC garçons de l'école,
- Vu le rapport d'expertise du 11 juillet 2019,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 1320,00 € TTC par Axa,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par cet accident n'ont été prévues au budget primitif 2019,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 1 320,00 € TTC versée par Axa pour le sinistre du 3 juin 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX SIS 32 ET 34 ROUTE ROMAINE

- Vu la délibération du 4 mars 2019 par laquelle le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux aux bâtiments sis 32 et 34 route Romaine,
- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil que les travaux de ravalement étant actuellement en cours au bâtiment sis 32 route Romaine, les travaux de protection des planches de rive doivent être réalisés,
- Vu les devis reçus,
- Considérant que l'entreprise BILZ, qui propose l'offre la moins-disante pouvait intervenir semaine 30,
- Vu la réunion avec le Maire et l'Adjoint,
- Vu le devis du 17 juillet 2019 établi par l'entreprise BILZ, pour un montant HT de 750,00 €, pour ces travaux, au bâtiment sis 32 route Romaine, devis signé pour accord par le Maire,
- Considérant que ces travaux sont aussi à prévoir sur le bâtiment sis 34 route Romaine,
- Considérant que les devis reçus permettent d'avoir une estimation du prix des travaux au bâtiment sis 34 route Romaine,
- Entendu M. le Maire qui demande aux membres leur avis concernant le choix de la couleur pour le soubassement des bâtiments sis 32 et 34 route Romaine,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis signé du 17 juillet 2019 établi par l'entreprise BILZ pour un montant HT de 750,00 € pour la protection des planches de rives au bâtiment sis 32 route Romaine,
- DÉCIDE de retenir l'entreprise BILZ pour la protection des planches de rives du bâtiment sis 34 route Romaine, sur la base du devis établi pour les travaux au bâtiment sis 32 route Romaine, à savoir : 18,00 €/ml le pignon et 20,00 €/ml le retour sur façade,
- DÉCIDE de retenir l'ancienne teinte, du gris, pour le soubassement des bâtiments sis 32 et 34 route Romaine,
- CHARGE le Maire d'informer l'entreprise HEIBEL GARGOWITSCH de ce choix,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

6.1 Contrôle et remplacement des appareils de lutte contre l'incendie

M. le Maire présente aux membres du Conseil l'offre du SDEA pour le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie présents sur la Commune. 51 appareils sont concernés. Le prix de ce contrôle est fixé à 1 275,00 € HT pour Stotzheim, plus 300 € HT par appareil. Les membres chargent le Maire de solliciter un complément d'informations à ce sujet auprès du SDEA.

6.2 DRIP : Nouveau réseau de proximité et paiement en ligne

M. le Maire a transmis aux membres du Conseil les informations concernant la réorganisation des services de la DGFIP 67 et la généralisation par les administrations d'une offre de paiement en ligne à destination de leurs usagers. Une réunion avec les secrétaires de mairie est prévue le 12 septembre prochain concernant le paiement en ligne. Vu le projet de réorganisation et la proposition de paiement en ligne, les régies en place seront également à rediscuter. La mise en place d'un TPE serait à envisager pour les régies, le dépôt de recettes pourrait devenir contraignant pour les régisseurs vu le projet de réorganisation. Ce point sera rediscuté en conseil après la réunion du 12 septembre.

MOTION POUR LA RÉORGANISATION DES SERVICES DE LA DGFIP 67

M. le Maire a transmis aux membres du Conseil le projet de nouveau réseau de proximité de la DGFIP du Bas-Rhin (presse, courrier du ministre de l'action et des comptes publics, numéro spécial de la DRFIP sur le nouveau réseau de proximité transmission des documents par l'association des Maires du Bas-Rhin et par M. Laurent FURST...).

M. Le Maire rappelle par exemple que le service des impôts des particuliers a déjà été transféré de Barr à Sélestat comme celui de Rosheim à Molsheim ; le regroupement de la Trésorerie de Rosheim avec celle d'Obernai est intervenu au 1^{er} janvier 2019.

Pour mémoire, la gestion comptable et financière des EHPAD d'Andlau, Barr, Benfeld, Bouxwiller, Dambach, Epfig, Hochfelden, Kochersberg, Marckolsheim, Marlenheim, Rhinau, Sarre-Union, Villé, Wasselonne et de l'IME de Harthouse a été transférée à la trésorerie de Bischwiller au 1^{er} septembre 2018.

Annoncé comme un nouveau réseau de **proximité** des finances publiques, les Conseillers s'interrogent en constatant qu'il est prévu que le Centre des Finances Publiques de Barr intègre le Service de Gestion Comptable à **Saverne**, alors que Barr et Obernai forme un canton unique depuis l'application du schéma départemental pour les élections départementales de mars 2015.

Ne serait-il pas plus logique d'être rattaché à celui de Sélestat ?

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DÉSAPPROUVE** les hypothèses de réorganisation des services de la DGFIP dans le département du Bas-Rhin qui visent à réduire le service public, à le déshumaniser et à le désincarner ;
- **RELÈVE l'absence de consultation et de concertation préalables avec les élus locaux ;**
- **DEMANDE** l'intégration du Centre des Finances Publiques de Barr au Service de Gestion Comptable de Sélestat **afin d'assurer une réelle collaboration de proximité entre les services de l'État et les collectivités locales dans l'intérêt des usagers et des administrés ;**
- **CHARGE** le Maire de transmettre **la présente motion à Madame Coulongeat, Directrice Régionale des Finances Publiques Région Grand Est et Département du Bas-Rhin ;**
- **CHARGE** le Maire de la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération dans **l'intérêt de la Commune.**

6.3 Musée virtuel 2^e DB

M. le Maire présente aux membres le courrier reçu de la Fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque transmettant un QR code spécifique permettant aux personnes intéressées de découvrir à partir d'un smartphone un montage historique de l'épisode national et local de la libération, appelé musée virtuel de la 2^e DB. Cet autocollant devra être mis en place et opérationnel pour les cérémonies commémoratives de la Libération.

M. le Maire informe également les membres qu'un guide vert Michelin a été édité par la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque qui présente les communes placées sur la voie de la 2^e DB. Ce guide sera mis à disposition du public. Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

M. le Maire informe également les membres de l'invitation reçue le 25/08 à Paris pour la cérémonie de commémoration. Une autre invitation a été reçue pour le 17/11 à Strasbourg. M. le Maire propose de ne pas donner suite à l'invitation pour Paris et propose cependant de se rendre à la cérémonie prévue à Strasbourg.

M. le Maire informe également n'avoir pas de nouvelles concernant l'organisation d'une manifestation à Stotzheim.

6.4. Recueil de soutiens des électeurs en vue d'un Référendum d'Initiative Partagé

La déclaration que l'exploitation des aérodromes de Paris a été considérée comme un service national a entraîné la mise en œuvre d'une procédure de recueil des soutiens des électeurs, en vue de l'éventuelle tenue d'un Référendum d'Initiative Partagée (RIP). Cette procédure, débutée depuis le 13 juin concernait les mairies les plus peuplées de chaque canton du Bas-Rhin. Le recueil des soutiens est désormais ouvert, sur la base du volontariat, à l'ensemble des communes.

Les communes d'Erstein, Sélestat et Obernai sont équipées et ont ouvert un recueil des soutiens avec mise à disposition d'une borne Internet.

Après discussions, les membres du conseil décident de ne pas ouvrir de recueil et propose d'informer les administrés que le dispositif est ouvert sur les Communes d'Erstein, Sélestat et Obernai. Un article paraîtra à ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

6.5. Soutien « Sauvons la Maison des Jeux de Strasbourg »

M. le Maire donne lecture aux membres du courriel reçu de l'Association de la Maison des Jeux de Strasbourg sollicitant l'aide de la Commune, la Maison des Jeux étant en péril et risquant de fermer ses portes définitivement. La Maison des Jeux a été créée il y a plus de 20 ans et est une structure active. Afin de récolter des subventions, une souscription publique a été lancée. Aujourd'hui l'association demande à la Commune de relayer cette information sur son site Internet. Les membres donnent leur accord. L'information paraîtra également dans le prochain bulletin municipal.

6.6. Travaux en forêt

Suite à la réunion de la Commission Forêt qui a eu lieu le 18 mai 2019 avec M. Zirnheld, M. le Maire sollicite les membres présents à cette réunion concernant les travaux d'exploitation prévus en 2019. Après discussions, les membres réitèrent leur choix du programme des travaux d'exploitation ; les travaux d'entretien périmètre et parcellaire (parcelles 5i, 10a, 21i et 23i), les travaux de cloisonnement (parcelles 4a, 11a, 20i et 33a) et les travaux d'entretien divers de route en terrain naturel (parcelles 21 à 26) seront réalisés en régie communale. L'intervention en futaie irrégulière des parcelles 3a, 22i et 23i ne seront pas réalisées. Cependant, des plantations seront réalisées en automne. Le devis de l'ONF modifié sera présenté au prochain conseil pour validation. De plus, la proposition reçue de M. EDEL, travaux forestiers et paysagers, sis 67140 STOTZHEIM, pour les travaux concernant la valorisation du bois coupé sur la parcelle 17, au prix de 14 € le m³, sera validé au prochain conseil.

6.7. Implantation de poubelles dans le village

Suite à la livraison des poubelles, les membres, après discussions, décident à l'unanimité du choix de l'implantation des 5 poubelles dans le village. Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal pour informer de l'implantation des poubelles existantes et futures.

6.8. Maintenance orgue

M. le Maire fait part au Conseil du devis reçu de l'entreprise BRAYÉ pour la maintenance de l'orgue, suite au relevage effectué. La maintenance annuelle est proposée au prix de 300,00 € HT. La Commune étant propriétaire de l'orgue, la maintenance est à sa charge. Le conseil approuve à l'unanimité la proposition reçue et autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le contrat d'entretien de l'orgue de l'église.

-
- M. le Maire fait part aux membres du courrier reçu de Groupama concernant le photocopieur endommagé de l'école. Deux devis établis plus tôt par Konix avaient été transmis, l'un pour la

réparation, l'autre pour le remplacement. Le remplacement du photocopieur étant moins coûteux que la réparation, Groupama a accepté le remboursement du remplacement. M. le Maire présente également le devis établi par Dycal Bureautique, prestataire retenu pour le nouveau photocopieur de la mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis établi par Dycal Bureautique pour un photocopieur Konica Minolta C224e SN (ou plus) d'un montant HT de 1 300 € HT avec contrat de maintenance pour une durée de 5 ans selon les conditions suivantes : 0,0035 € HT coût page N/B et 0,035 € HT coût page couleur.

- M. le Maire informe les membres que le responsable chez Groupama du dossier du sinistre au 34 Haut-Village n'est pas favorable à la révision du dossier, comme cela a été sollicité par le Maire. M. le Maire a été informé devoir prendre contact avec Mme Kherchache, responsable du secteur concernant ce dossier. Un rendez-vous sera pris dès son retour de congés.
- Le nouveau photocopieur de la mairie a été livré et sera installé demain.
- M. le Maire fait part aux membres de la demande reçue de M. Paul CROMER, d'éteindre le tintement des cloches entre 22h00 et 06h00. Après discussions, il est décidé, à la majorité des voix, de ne pas donner suite à la demande. Le tintement des cloches fait partie de la vie de la Commune.
- M. le Maire fait part aux membres de la demande de la Communauté des Communes du Pays de Barr concernant des travaux à effectuer à la cantine / garderie : fenêtres à réparer et traitement de moisissure sur le mur derrière le réfrigérateur. M. le Maire s'occupe de faire le nécessaire avec les agents techniques. M. Norbert RIESTER, Adjoint, souligne que le frigo devra être légèrement avancé pour éviter cette moisissure. M. le Maire informe également qu'une quarantaine d'enfants sont inscrits, comme l'année précédente.
- M. le Maire informe les membres des remerciements reçus de la famille Huchelmann pour la cérémonie et le présent à l'occasion de l'obtention de l'examen de Blandine.
- M. le Maire présente la proposition reçue de cadeau pour le jumelage. L'idée est à retenir non pour l'achat mais pour une réalisation par les écoles. M. le Maire informe que le 55^{ème} anniversaire du jumelage sera célébré en 2020 à Stotzheim. La manifestation pourrait être organisée en même temps que la fête paroissiale.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, fait le compte rendu aux membres de l'avancée des travaux du hangar communal. Il informe les membres qu'un avenant a été réceptionné pour le lot 3, couverture, zinguerie, bardage et sera validé lors de la séance du 2 septembre prochain. En effet, l'ancienne onduline doit être remplacée. De plus, des travaux complémentaires, hors marché, sont à prévoir ; une planche de rive doit être protégée. Les membres chargent M. Norbert RIESTER de négocier avec l'entreprise Bilz pour les travaux complémentaires à effectuer.
- M. le Maire présente aux membres le courrier reçu du Syndicat Mixte concernant l'état physique du cours d'eau Le Pflinzgraben. Il donne lecture aux membres du suivi de chantier et présente les dessins réalisés par les élèves de l'école d'Epfig. Ces dessins seront imprimés sur panneaux et implantés au droit des routes ou chemins croisant le Pflinzgraben.
- M. le Maire informe les membres qu'il va relancer Cerema suite à la décision prise lors du dernier conseil pour l'étude de solutions de réduction de bruit de l'A35.
- M. le Maire fait part aux membres de la demande reçue de M. Peter de racheter le terrain appartenant à la Commune située à côté de son terrain. Le terrain acquis par la Commune ne sera pas vendu pour le moment et restera dans le patrimoine de la Commune.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, informe que l'auto-école ne respecte pas les limites de mise à disposition du terrain. De plus, l'implantation se fait près d'un croisement ce qui présente un danger pour la circulation. M. le Maire informe qu'il se charge de contacter le responsable à ce sujet. De plus, un courrier lui sera transmis pour lui demander de ne pas dépasser l'autorisation délivrée.
- M. le Maire informe les membres du Conseil que la secrétaire avait, dans le cadre de la mise en place de la prévention des risques psychosociaux, sollicité une subvention à la Caisse des Dépôts et Consignations, en collaboration avec le Centre de Gestion. La Commune a reçu la notification de l'octroi de 10 000 euros. Une avance de 3 000 euros a déjà été perçue par la Commune.
- M. le Maire informe les membres que l'entreprise Brayé est intervenue pour les réglages de l'orgue. De plus, en période de canicule, des seaux d'eau ont été installés sur l'estrade près de l'orgue pour qu'il ne subisse pas de dommage avec les fortes chaleurs.

- Le prochain Conseil aura lieu le lundi 2 septembre 2019 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 22

*Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 1^{er} août 2019
Extrait certifié conforme,
Le Maire.*

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM
DE LA SÉANCE DU 29 JUILLET 2019**

Ordre du jour :

1. Aménagement de l'Impasse des Jardins : choix des entreprises
2. Mise en souterrain des réseaux d'Orange – Impasse des Jardins
3. Subvention pour ravalement de façades
4. Acceptation d'un remboursement de sinistre
5. Travaux complémentaires aux bâtiments communaux sis 32 et 34 route Romaines
6. Divers et communication
 - 6.1. Contrôle et remplacement des appareils de lutte contre l'incendie
 - 6.2. DRIFP : Nouveau réseau de proximité et paiement en ligne
 - 6.3. Musée virtuelle 2^e DB
 - 6.4. Recueil de soutiens des électeurs en vue d'un Référendum d'Initiative Partagé
 - 6.5. Soutien « Sauvons la Maison des Jeux de Strasbourg »
 - 6.6. Travaux en forêt
 - 6.7. Implantation de poubelles dans le village
 - 6.8. Maintenance orgue

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Dominique LEHMANN
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		/
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Adjoint		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		/
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		Procuration à M. Norbert RIESTER
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		/